



Les démarches pour l'ancrage dans les marinas cubaines sont flexibilisées



La Havane, 24 décembre, (RHC).- Des yachts qui se trouveront à proximité des eaux cubaines et qui désireront ancrer à Cuba pourront demander une permission d'entrée au pays en remplissant un document unique disponible sur des sites web cubains.

Jorge Morente, fonctionnaire du Ministère du Tourisme a expliqué que ces services sont offerts dans les pages officielles de Cubatravel, des Groupes des entreprises Marines et Nautiques et du Groupe hôtelier Gaviota.

Pour rendre plus agile la procédure d'entrée au pays d'embarcations étrangères, le Conseil des Ministres a adopté le Décret 314 qui régle l'exploitation de ces services.